BYK-300

Version 9 Date de révision 05/17/2026 Date d'impression 08/06/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-300

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1 703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Additif de surface
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire, Système nerveux central)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (organes de l'ouïe, Reins, Foie)

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe, Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
Elimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : Solution d'un polydiméthylsiloxane modifié polyéther

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Xylène	1330-20-7	>= 20 - < 30
Ethylbenzène	100-41-4	>= 10 - < 20
Isobutanol	78-83-1	>= 5 - < 10
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	>= 0.1 - < 1

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriéte est confidentielle

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau	:	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	:	Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Pas sensible a l'impact mecanique. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone silicium compose formaldehyde
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sures : Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA Z-1
Xylène		STEL	150 ppm 655 mg/m3	OSHA P0
Xylène		TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA P0
Xylène		TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA Z-1
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m3	OSHA P0
Ethylbenzène		STEL	125 ppm 545 mg/m3	OSHA P0
Ethylbenzène		ST	125 ppm 545 mg/m3	NIOSH REL
Isobutanol	78-83-1	TWA	50 ppm	ACGIH
Isobutanol		TWA	100 ppm 300 mg/m3	OSHA Z-1
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	TWA	10 ppm	US WEEL

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains

Matériel : De type imperméable (Silver Shield) recommandé

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	aromatique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	5, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point/ intervalle de fusion	:	< 32 °F (< 0 °C) Méthode: derived
Début d'ébullition	:	222.80 °F (106.00 °C) Méthode: derived
Pression de vapeur	:	9 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: derived
Point d'éclair	:	73.40 °F (23.00 °C) Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755
Limite d'explosivité, supérieure	:	12.00 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	1.00 % (v)
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.9390 g/cm3 (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-	:	Donnée non disponible

octanol/eau
Température d'inflammation : > 392 °F (> 200 °C)
Méthode: DIN 51 794/ DIN prEN 14 522

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : env. 12 mm2/s (104 °F (40 °C))

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles : Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux : Néant

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables
Inhalation
Contact avec la peau
Absorption par la peau
Yeux
Ingestion

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 29.11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1330-20-7 Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg
Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg

DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg
BPL: Pas d'information disponible.

100-41-4 Ethylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5,510 mg/kg

78-83-1 Isobutanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 8000 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2,460 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

1330-20-7 Xylène:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

100-41-4 Ethylbenzène:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

78-83-1 Isobutanol:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation modérée de la peau

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:
Espèce: Lapin
Résultat: irritation légère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

1330-20-7 Xylène:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux

100-41-4 Ethylbenzène:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation modérée des yeux

78-83-1 Isobutanol:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405
BPL: oui

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

78-83-1 Isobutanol:
Type de Test: Test de Maximalisation
Voies d'exposition: Dermale
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

IARC	Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme	
	Ethylbenzène	100-41-4
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.	
NTP	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.	

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: L'absorption des ingredients (solvants) par inhalation et/ou par contact cutané répété a causé des lésions au foie, aux reins, du cerveau, du système respiratoire, du sang et/ou de la moelle osseuse chez les animaux de laboratoire

Etudes sur les animaux ont demontré que xylène a des effets foetotoxiques des niveaux toxiques pour la mère.
Xylène: inhalation excessive cause des pertes d'audition chez les animaux de laboratoire et combiné avec l'hexane accroît grandement cet effet. Xylène: contact prolongé cause dermatites.
L'ingestion d'éthanol peut accroître les effets de la sur-exposition au xylène.
Une exposition prolongée aux aérsols respirables (brouillards) de polyalkylene glycol causér des lésions des poumons chez les rats (90 jours; 0.3 mg/m3).
Evalué, in vitro, Isobutanol a démontré la possibilité de mutation.
L'ethylbenzène comme un cancérigène IARC Groupe 2B base des études sur le animaux(l'augmentation des tumeurs à la rate et souris).
L'inhalation de 300 ppm et l'ingestion de 1600 mg/kg de octamethylcyclotetrasiloxane par des animaux de laboratoire ont causé un accroissement de la masse du foie. Les changements causés par l'inhalation étaient réversibles. Une etude d'la reproduction de rats (inhalation 700 ppm/70 jours) a montré une réduction significative de la taille des portées et des sites d'implantation des foetus. L'applicabilité de ces données aux humains demeure incertaine.

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

Composants:

78-83-1 Isobutanol:
Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Inhalation:

Symptômes:	De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les vois respiratories. Puevent causer de mal de tâte des étourdissement, des nausées et vomissement. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (somnolence, perte de coordination et fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:	Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:	Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:	L'ingestion peut causer l'irritation du système digestif et causer les même symptômes que l'inhalation; des fortes dosages peut causer

évanouissements.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation	40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques	Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B").

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets dangereux	:	D001: Inflammable D018: Benzène
Déchets de résidus	:	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 1993
Nom d'expédition des Nations unies	:	Flammable liquid, n.o.s. (Xylene, Isobutanol)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355

Code IMDG

Numéro ONU	:	UN 1993
Nom d'expédition des Nations unies	:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENE, Isobutanol))
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-E
Polluant marin	:	non
Remarques	:	IMDG Code segregation group - none

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

49 CFR

Numéro ONU / ID / NA	:	UN 1993
Nom d'expédition des Nations unies	:	Flammable liquids, n.o.s. (Xylene, Isobutanol)
Classe	:	3
Groupe d'emballage	:	III
Etiquettes	:	FLAMMABLE LIQUID
Code ERG	:	128
Polluant marin	:	non

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Rght-to-Know]

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Xylène	1330-20-7	100	373

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Xylène	1330-20-7	26.7 %
Ethylbenzène	100-41-4	10.9 %

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Xylène	1330-20-7	26.7 %
Ethylbenzène	100-41-4	10.9 %

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCMI Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Xylène	1330-20-7	26.7 %
Ethylbenzène	100-41-4	10.9 %
Isobutanol	78-83-1	9.9 %

Massachusetts Right To Know

Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4
Isobutanol	78-83-1
Benzene	71-43-2
Propylene oxide	75-56-9
Hydrogen Chloride	7647-01-0
Acetaldehyde	75-07-0
Formaldehyde	50-00-0
oxyde d'éthylène	75-21-8

Pennsylvania Right To Know

Methyloxirane polymerise avec l'oxirane, ether monobutylique (polyalkylene glycol)	9038-95-3
Xylène	1330-20-7
Polysiloxanes	-
Ethylbenzène	100-41-4
Isobutanol	78-83-1
Polyglycol	-
Toluène	108-88-3
Cumène	98-82-8
Butan-1-ol	71-36-3

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret Commercial d'Enregistrement de New Jersey pour le proudit (NJ TSRN) : 800963-5552

Prop. 65 de la Californie

⚠ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ethylbenzène, Cumène, Benzene, Propylene oxide, Acetaldehyde, Formaldehyde, oxyde d'éthylène, 1,4-dioxane, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, oxyde d'éthylène, Méthanol, Chlorométhane, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	:	Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	:	Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	:	Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.